



BULLETIN D'INFORMATIONS N° 30

Municipalité de Port-Valais

CONVOCAATION

L'Assemblée primaire de Port-Valais est convoquée pour le
mardi 22 novembre 2005 à 20 h 00
à la salle des spectacles au Bouveret

- Ordre du jour:
1. Lecture du protocole
 2. Règlement de l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers)
 3. Modification et approbation de l'art. 41 du règlement sur le ramassage et le traitement des ordures ménagères
 4. Règlement du port : modification des tarifs des places d'amarrage (droit d'inscription, taxes d'utilisation et ramassage des ordures)
 5. Budget 2006
 6. Révision partielle du plan des zones / Secteur du Penat – Zone d'intérêt général
 7. Divers

Selon les dispositions légales, le budget 2006 ainsi que les règlements soumis à l'approbation de l'Assemblée Primaire sont à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée. Ils sont déposés au Greffe communal où chaque citoyen(ne) a la possibilité de les consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Afin de faciliter le déroulement de l'Assemblée et permettre aux autorités de répondre très précisément à vos préoccupations, les citoyennes et citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions particulières au bureau communal pour le 15 novembre 2005.

Administration communale de Port-Valais

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET 2006

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Administration générale	1 953 500,00	561 700,00	250 000,00	100 000,00
Sécurité publique	545 900,00	216 500,00	25 000,00	
Crèche	235 700,00	130 300,00		
UAPE	56 500,00	32 600,00	25 000,00	
Enseignement & formation	2 012 100,00	80 200,00	53 000,00	
Culture, loisirs & culte	370 100,00	2 000,00	102 000,00	
Santé	20 000,00	0,00		
Prévoyance sociale	765 500,00	154 300,00		
Trafic	765 500,00	45 100,00	355 000,00	
Protection & aménagement du territoire	487 300,00	65 000,00	170 000,00	
Services économiques	5 000,00	170 750,00		
Finances & impôts	745 000,00	6 250 000,00		
Eau potable	38 000,00	107 000,00		25 000,00
Égouts	220 500,00	220 500,00	2 000 000,00	340 000,00
Enlèvement & traitement des ordures ménagères	526 200,00	464 500,00	15 000,00	
Port	253 100,00	487 500,00	202 000,00	
Service électrique	61 000,00	85 000,00		
SOUS-TOTAL	9 060 900,00	9 072 950,00	3 197 000,00	465 000,00
Excédent de recettes du compte de fonctionnement après déduction de Fr. 1'641'000.00 d'amortissements et de Fr. 53'500.- d'attribution au financement spécial pour égouts	12 050,00			
Investissements nets				2 732 000,00
TOTAL	9 072 950,00	9 072 950,00	3 197 000,00	3 197 000,00

Sous réserve de l'acceptation des règlements soumis à votations lors de l'assemblée primaire, voir ordre du jour

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2006

INVESTISSEMENTS

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
ADMINISTRATION GENERALE		
Administration fenêtres Nord, bureau cadastre	50 000,00	
Achat de terrains (CFF, école)	200 000,00	
Vente de terrains		100 000,00
SECURITE PUBLIQUE		
Goudronnage local feu et travaux publics	25 000,00	
UAPE		
Mobilier et matériel	25 000,00	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Ecole ancien Bâtiment Le Bouveret	27 000,00	
Ecole de la Bouverette	9 000,00	
Salle Tauredunum	14 000,00	
Outillage service des bâtiments	3 000,00	
CULTURE / LOISIRS		
Vestiaires et sanitaires foot	100 000,00	
Bibliothèque et garderie	2 000,00	
TRAFIC		
Eclairage public	15 000,00	
Machines et outillage travaux publics	30 000,00	
Routes	270 000,00	
Route de la Lanche	40 000,00	
PROTECTION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
WC Eglise de Port-Valais	60 000,00	
Parc Bussien	110 000,00	
EAU POTABLE		
Taxes de raccordement		25 000,00
EGOUTS		
STEP	2 000 000,00	
Subvention STEP		300 000,00
Taxes de raccordement		40 000,00
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES		
Aménagement de places avec conteneurs	15 000,00	
PORT		
Amarrages Canal Stockalper	200 000,00	
Port - Aménagement des sanitaires	2 000,00	
	3 197 000,00	465 000,00
INVESTISSEMENTS NETS		2 732 000,00
	3 197 000,00	3 197 000,00

COMMENTAIRES BUDGET 2006

FONCTIONNEMENT

L'exercice 2006 prévoit des revenus pour Fr. 9'072'950.— en regard de charges totalisant Fr. 9'060'900.— qui englobent Fr. 1'641'000.— d'amortissements comptables, soit 10% du patrimoine administratif, conformément aux exigences légales. Tenant compte également d'une attribution de Fr. 53'500.— au financement spécial pour égouts, la marge d'autofinancement atteint Fr. 1'706'550.—. Cette marge prévisionnelle, qui est en fait la trésorerie restante après la prise en compte de toutes les charges monétaires de fonctionnement, peut être qualifiée de très satisfaisante.

La Municipalité s'efforce de contenir les charges non liées, en particulier celles relatives à l'administration générale, à la sécurité publique, à l'enlèvement et le traitement des ordures ainsi qu'à l'entretien des bâtiments. Néanmoins, nous constatons que les charges de fonctionnement suivent l'évolution de notre population. De plus, suivant le désir de la majorité de tous les commissaires communaux, le Conseil communal a décidé de mettre en place une structure d'accueil pour la petite enfance (UAPE pour 6-12 ans). L'ouverture étant prévue en août 2006, seuls 5 mois d'exploitation ont été pris en compte au niveau du budget, soit une charge nette de Fr. 23'900.— sur l'exercice 2006.

Au vu de l'augmentation des charges précitées ainsi que de l'importance des investissements à consentir durant la présente législature et sachant que la Municipalité ne souhaite pas augmenter les impôts, le Conseil communal se doit de trouver de nouvelles recettes. C'est pourquoi il sera proposé à l'assemblée primaire d'introduire, pour les non-résidents et bénéficiaires d'une place au port, une taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères. Cette taxe permettra de respecter le principe du « pollueur-payeur » et d'encaisser des recettes supplémentaires de l'ordre de Fr. 35'000.—. En outre, la Municipalité propose à l'assemblée d'indexer les taxes d'amarrage du Port avec une augmentation des recettes de ce service de l'ordre de Fr. 30'000.—.

Le chapitre «Finances & Impôts» ascende à Fr. 6'250'000.— selon nos prévisions. Cette approche tient compte au niveau des impôts d'une correction de la progression à froid, soit une correction du coefficient d'indexation à 140% telle que décidée lors de l'assemblée primaire du début 2006. Elle prend également en compte les prévisions d'évolution constatées par le Canton et la décision du Grand Conseil concernant la modification de la Loi fiscale et du règlement des taxes cadastrales. Par cette décision, les familles et PME bénéficient, dès le 1^{er} janvier 2006, de réductions d'impôts substantielles.

En ce qui concerne les recettes fiscales supplémentaires que nous apporteront les nouvelles constructions en cours (Marina, PAD MM. Berrut-Ferrin et PAD 14-15 à proximité de la Petite Camargue), nous n'en connaissons pour l'heure pas encore les détails. Nous sommes toutefois optimistes quant à l'augmentation de ces recettes qui prendront effet en 2006 et s'échelonnent sur 2007 également.

INVESTISSEMENTS

Durant la précédente législature, le Conseil communal s'était engagé pour la réduction de l'endettement. L'objectif a pu être atteint grâce à une politique d'extrême prudence en terme d'investissements. En effet, en trois ans, notre dette s'est vue réduite de plus de deux millions de francs à fin 2004.

En 2006, notre commune devra faire face à des investissements importants totalisant Fr. 3'197'000.—. Toutefois, grâce à des recettes de Fr. 465'000.—, les investissements nets atteindront Fr. 2'732'000.—. Sans être exhaustifs, ces investissements seront alloués à la construction de la nouvelle STEP, à des routes, à l'aménagement du quai Bussien ainsi qu'à des places d'amarrages dans le canal Stockalper (en aval du pont tournant).

La marge d'autofinancement budgétisée de Fr. 1'706'550.— ne permettra donc pas de couvrir les investissements nets de l'année totalisant Fr. 2'732'000.—. Néanmoins, l'endettement brut ne sera pas augmenté sur l'exercice 2006 au vu des importantes liquidités disponibles à fin 2005. En effet, nous devrions clôturer le présent exercice avec un surplus de trésorerie, hors besoins courants, de l'ordre de Fr. 2'000'000.—.

Pour rappel, dans le cadre du plan quadriennal présenté à l'assemblée primaire en juin dernier, malgré les investissements conséquents auxquels devra faire face notre commune durant la présente législature, le Conseil communal souhaite contenir l'endettement aux valeurs actuelles.

Le budget 2006 a été adopté par le Conseil communal le 10 octobre 2005 et par la Commission Finances & Affaires économiques le 17 octobre 2005.

COMMISSION SCOLAIRE

Plan de scolarité 2006-2007

Afin de vous permettre de planifier vos vacances familiales, nous portons à votre connaissance le calendrier cantonal pour le Valais romand, selon décision du Conseil d'Etat du 24.11.2004.

Début des classes:

Lundi 21 août 2006, au matin

Clôture: vendredi 22 juin 2007, le soir

Durée totale: 44 semaines



Vacances

Automne	du vendredi 20 octobre 2006, le soir au jeudi 2 novembre 2006, le matin
Noël 	du vendredi 22 déc. 2006, le soir au lundi 8 janvier 2007, le matin
Carnaval	du vendredi 16 février 2007, le soir au lundi 26 février 2007, le matin
Pâques	du mercredi 4 avril 2007, à midi au lundi 16 avril 2007, le matin
Autres congés	néant

Ce plan est diffusé sous réserve de modifications et d'adoption définitive par le Conseil communal.

Effectif des classes 2005 - 2006 (12 classes)

Pour l'année 2005-2006, nos classes comptent à ce jour 284 élèves :
76 enfants en enfantine 208 enfants en primaire

Généraliste non titulaire (GNT)

Les deux classes de P5/6 des Evouettes et la P6 du Bouveret ont un effectif nombreux. De ce fait, trois heures par semaine, effectuées par un(e) deuxième enseignant(e), ont été attribuées par le DECS aux classes des Evouettes depuis la rentrée et au Bouveret à partir de novembre.

Bienvenue

En cours de l'année passée, **Mme Brigitte Burny** d'Arbaz a rejoint le corps enseignant pour un horaire partiel de 50%. Elle a été nommée cette année en qualité de titulaire d'une classe enfantine.

Nous accueillons également dans nos rangs **Mme Françoise Bressoud** de Torgon en qualité d'enseignante de soutien dans la classe E1/2c.

Heureux événement

Nous adressons nos félicitations à **Mme Rachel Follonier Ukaj** qui a donné naissance à la petite Florine le 6 septembre 2005. Elle est remplacée jusqu'aux vacances de Noël par M. Yves Ducrey.

Activités culturelles

Durant l'année scolaire, chaque classe profitera d'un spectacle ou d'une autre activité liée étroitement à la culture. La commission scolaire travaille en étroite collaboration avec le P'tit Théâtre de la Vièze pour la sélection de spectacles qui conviennent au mieux à vos enfants.



En date du 23 septembre, les élèves des 6^{es} primaires se sont rendus au Musée Historique de Berne pour visiter l'exposition dédiée à l'œuvre d'Einstein et le parc d'expérimentation physique.

Semaine verte des 6^{es} primaires

Les 3 classes de P6, soit 47 élèves, se rendront une nouvelle fois à Giron (Jura français) pour une semaine d'activités sportives et éducatives en dehors du contexte habituel de l'école. Ce camp se déroulera du 8 au 12 mai 2006.

L'encadrement professionnel et la qualité de l'hébergement sont pour nos enseignants des garants de réussite. Les frais occasionnés par ce camp sont pris en charge par les parents, la commune et les élèves eux-mêmes.

En effet, ces derniers doivent assurer un budget défini en effectuant des petits travaux rémunérés, vente de gâteaux, etc. Ils vous remercient d'ores et déjà du bon accueil que vous réserverez à leurs actions.

Lire et faire lire

Cette activité extra-scolaire pour inciter les enfants à la lecture en présence d'adultes bénévoles sera reconduite de la Toussaint à Pâques.

D'ores et déjà merci pour leur engagement aux lecteurs/trices et à la coordinatrice, Mme Marlène Dupertuis (024 481 54 44).

Nous recherchons encore quelques personnes pour compléter le groupe de lecteurs.

Canal 9 – Emission « Les petits crayons »

Les élèves de la 5^{ème} primaire, sous l'égide de M. Jean-René Savioz, ont présenté en octobre notre commune à travers le Valais romand. Bravo pour les acteurs/actrices en herbe !

Retour sur la fin de l'année scolaire 2004-05

Par ces quelques lignes, nous tenons à dire un grand MERCI aux nombreux commerçants de la commune (la liste serait trop longue pour nommer chacun) qui ont fait don de lots pour les joutes sportives de la fin de l'année scolaire 2004-05. Ceci a permis à chaque élève de remporter un prix.

Regard sur l'année scolaire 2006-07

En première enfantine, pourront être scolarisés les enfants nés entre le 1^{er} octobre 2001 et le 30 septembre 2002. Les formulaires d'inscription parviendront aux parents domiciliés sur notre territoire vers mi-janvier.

Passé cette date, notre service de contrôle des habitants pourra répondre à vos questions concernant les démarches de scolarisation.

COMMISSION FORMATION & APPRENTISSAGE

La Commission Formation & Apprentissage a le grand plaisir d'annoncer que les personnes ci-dessous ont terminé avec succès leur apprentissage. Il s'agit de :

Mlle Vanessa Page, CFC d'employée de commerce, Bici Entertainment SA

Mlle Lirije Selmani, CFC de vendeuse, boulangerie-pâtisserie Pierre-Antoine Grept

M. Fabien Rouiller, CFC de dessinateur en bâtiment, bureau d'architecture Michel Cachat

M. Julien Anchise, CFC de maçon, entreprise de maçonnerie Fernand Clerc & Fils

M. Almaïshag, CFC de monteur électricien, entreprise d'électricité Schürmann & Grept

Une manifestation sera organisée en leur honneur, en présence des maîtres d'apprentissage, des apprentis et des élus de la commune. Cette rencontre aura lieu le **mardi 6 décembre 2005 à 19h00 à la Villa Nauplia, Salle du Conseil**. Ces 5 jeunes seront éligibles pour le « Prix du mérite 2005 », à savoir un prix spécial attribué à l'apprenti le plus méritant.

Nous profitons ici de remercier toutes les entreprises formatrices de la commune, les personnes qui assurent les cours d'appui aux apprentis et nous souhaitons plein succès aux 5 « nominés » pour la suite de leur carrière professionnelle.

UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)

En sa séance du 18 octobre 2005 le Conseil communal de Port-Valais a décidé d'ouvrir une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) en août 2006.

Pourquoi ?

Il existe un réel besoin pour cette structure. Ce besoin a été démontré par l'étude réalisée en 2002 par le CFPS (Centre de Formation Pédagogique et Social). Effectivement, il y a de plus en plus de familles où les deux parents exercent une activité lucrative et le nombre de familles monoparentales est croissant.

Par conséquent, les enfants ont besoin d'un encadrement en dehors des horaires scolaires.

Pour qui ?

Pour les écoliers de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire qui ne peuvent plus fréquenter la crèche.

Le nombre de places est limité dans un premier temps à 15 enfants.

Comment ?

Les enfants trouveront à l'UAPE un accueil attentif et chaleureux du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 7H00 à 9H00 – 11H00 à 14H00 et de 16H00 à 18H00.

Quand et où ?

L'UAPE ouvrira en août 2006 au rez-de-chaussée de la résidence « Les Jardins du Lac ».

Pour le fonctionnement de l'UAPE, l'administration communale mettra au concours en temps voulu les postes suivants :

Une éducatrice de la petite enfance à 60%

Une auxiliaire à 60%

Une cuisinière, 2 heures par jour du lundi au vendredi (sauf mercredi).

Le règlement ci-dessous sera soumis en votation lors de l'assemblée primaire du 22 novembre 2005.

Pour tous renseignements, Sonia Tauss-Cornut se tient à votre disposition au 024/481 51 24.

Règlement

Adresse : UAPE de Port-Valais, 1897 Le Bouveret

1. GENERALITES

ROLE

L'unité d'accueil a pour rôle d'accueillir les enfants qui ont besoin d'un encadrement en dehors des horaires scolaires avec ou sans repas.

ADMISSION

L'UAPE accueille les enfants de la 1^{ère} primaire à la 6^{ème} primaire.

Seul les enfants domiciliés dans la commune peuvent être inscrits.

L'enfant est inscrit pour un horaire précis à respecter.

La priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Possibilité de dépannage pour les autres selon les disponibilités.

HORAIRES

07H00 – 09H00 11H00 – 14H00 16H00 – 18H00 Mercredi : fermé

TRAJETS

Pour le trajet entre l'UAPE et la maison, il est défini avec les parents si l'enfant rentre seul ou si une personne (à nommer) vient le chercher.

Pour le trajet entre l'UAPE et l'école, l'éducatrice s'assure que l'enfant emprunte le chemin défini et sécurisé mais elle ne l'accompagne pas.

FERMETURE ANNUELLE

L'UAPE est fermée le mercredi, le samedi, le dimanche et les jours fériés officiels, ainsi que durant les vacances scolaires.

FRÉQUENTATION

Enregistrement : Tous les enfants doivent être enregistrés lors du 1^{er} placement déjà. Le montant unique pour ces frais d'ouverture de dossier est de Fr. 30.- par enfant.

Le retrait définitif d'un enfant doit être signalé au moins une semaine à l'avance.

Absences :

Prévisibles : (médecin, dentiste, etc.). Avertir une semaine à l'avance, tarif gratuit, sans avertissement, tarif plein

Imprévisibles : (maladie, deuil, etc.). Avertir jusqu'à 8h30, tarif gratuit, sans avertissement, tarif plein

2. ASPECTS PEDAGOGIQUES ET RELATIONNELS

L'UAPE est un partenaire de la famille avec laquelle elle collabore pour le bien-être de l'enfant.

LE PERSONNEL

Les enfants accueillis sont encadrés par du personnel compétent, en partie qualifié et reconnu par l'Etat du Valais.

ACTIVITÉS

La structure offre un équilibre entre les activités individuelles et collectives et favorise les terrains d'expérimentation, d'exploration, de découvertes et d'échanges qui permettront à l'enfant de construire sa personnalité.

Le personnel éducatif accorde une grande importance à la prise en charge de l'hygiène de vie globale de l'enfant (alimentation, hygiène, éducation à la santé, activités plein air etc.). Le suivi scolaire reste de la responsabilité des parents.

PARENTS

Le/la responsable ainsi que l'équipe éducative se tiennent à disposition des parents pour discuter avec eux de tous les problèmes concernant l'enfant.

Les parents doivent pouvoir être atteints au cours de la journée; par conséquent, ils informeront immédiatement le/la responsable de l'UAPE des éventuels changements de domicile, de lieu de travail, de numéro de téléphone, etc.

3. ASPECTS PRATIQUES

OBJETS PERSONNELS

Pantoufles

Brosse à dents et dentifrice.

L'UAPE décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou d'accident survenu ou provoqué par les objets personnels de l'enfant (lunettes, bijoux, etc.).

Il est conseillé aux parents de marquer les vêtements et d'avoir une assurance responsabilité civile (RC).

PHOTOS

Le personnel éducatif utilise des photos à titre interne ou d'information pour les parents. Sauf demande expresse exprimée auprès du/de la responsable, les parents acceptent cet outil de travail.

4. SANTE

Les parents fournissent tous les renseignements utiles concernant le développement de l'enfant, son comportement, sa santé, d'éventuels régimes alimentaires ou allergies.

Si un enfant est malade ou victime d'un accident, l'UAPE prend contact avec les parents. En cas d'urgence, dans l'impossibilité d'atteindre les parents, ceux-ci délèguent leur pouvoir au/à la responsable qui prendra les dispositions qui s'imposent.

L'UAPE accueille des enfants en bonne santé. **Les enfants malades ne peuvent être acceptés** par mesure de prévention et de protection envers les autres enfants.

Les parents sont invités à prévoir une solution de garde. Si l'enfant tombe malade durant la journée, le/la responsable peut demander aux parents de venir le chercher dans les meilleurs délais.

Toute maladie contagieuse de l'enfant ou d'un membre de la famille sera annoncée afin de prévenir une éventuelle contagion. A la suite d'une absence pour maladie grave ou contagieuse, un certificat médical est exigé pour le retour de l'enfant à l'UAPE. Si des antibiotiques sont prescrits, les parents garderont leur(s) enfant(s) les trois premiers jours.

5. CONDITIONS FINANCIERES

Le tarif tient compte de la situation familiale et financière des parents (salaires, déclaration d'impôt revenu net imposable chiffre 29). Les repas et le goûter sont facturés en sus.

6. FACTURATION

Un décompte des présences est effectué à la fin de chaque mois. Il sert de base à la facturation. Toutes les prestations sont facturées et envoyées mensuellement au domicile des parents. Le paiement se fait au moyen d'un virement postal à 10 jours net.

7. REMARQUES

En inscrivant leur(s) enfant(s) à l'UAPE, les parents s'engagent à respecter le présent règlement.

Nous attestons avoir pris connaissance du présent règlement.

Date :

Signature du représentant légal :

Tarifs

Aucun paiement n'est effectué à l'UAPE Les factures sont faites mensuellement par l'administration communale et payables à 10 jours net.

L'inscription est exigée pour le repas de midi. Elle se fait le vendredi au plus tard pour la semaine suivante. Sans avis au moins 24 h à l'avance que l'enfant ne le prendra pas, le repas sera facturé.

Frais d'enregistrement: Tous les enfants doivent être enregistrés lors du 1^{er} placement. Le montant unique pour ces frais de dossier est de Fr. 30.— par enfant.

Tarifs des repas :

Repas de midi	8.—
Goûter/ petit déjeuner	2.—

Echelle des classes :

Les classes sont basées sur le revenu imposable net correspondant au chiffre 29 de la déclaration d'impôt. En cas de refus des parents de mentionner leur revenu, c'est le tarif classe 7 qui est appliqué.

Classe et Revenu	Bloc matin	Bloc midi	Bloc soir
1. 0-20'000	4.—	4.—	4.—
2. 20'001 à 30'000	5.—	5.—	5.—
3. 30'001 à 40'000	6.—	6.—	6.—
4. 40'001 à 50'000	8.—	8.—	8.—
5. 50'001 à 60'000	10.—	10.—	10.—
6. 60'001 à 70'000	12.—	12.—	12.—
7. 70'001 à 80'000	14.—	14.—	14.—
8. plus de 80'001	16.—	16.—	16.—

Plan d'affectation de zones au lieu dit « Au Penat »

Modification partielle (parcelles n^{os} 162 et 256)

Le Canton du Valais, avec l'approbation du Grand Conseil, souhaite céder ce site après 20 ans de location à l'institut hôtelier César Ritz. La vente devra permettre la poursuite de l'exploitation de cette école à la renommée internationale, abritant près de 200 étudiants et offrant 70 places de travail.

Le territoire concerné constitue un ensemble homogène, toutefois régit par trois zones à bâtir d'intérêt général, mais légèrement différentes.

L'affectation actuelle d'une grande partie du site en ZIG C et d'une petite partie en ZIG A permettrait, selon le règlement, la construction et l'agrandissement de l'école. Par contre, la zone située en ZIG B n'autorise aucune construction autre que terrains de sport, manège, step, déchetterie, pisciculture etc.

D'autre part, la partie en ZIG A, contrairement à la pratique de l'aménagement du territoire, n'est pas calée sur le cadastre forestier, ce qui est manifestement une erreur du plan et doit être corrigé.

Dès lors, et compte tenu des éléments ci-dessus, les raisons principales de la demande de modification partielle découlent de l'intention de l'Institut César Ritz de s'assurer des possibilités d'extension sur les parcelles actuelles, propriétés de l'Etat du Valais.

Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà accepté le principe d'un achat de celles-ci en acceptant la volonté émise par l'école d'avoir la garantie de pouvoir s'agrandir.

L'école a, en particulier, les besoins suivants pour assurer sa pérennité :

- augmentation de sa capacité d'hébergement
- augmentation du nombre de lieux de réunions
- augmentation du nombre de classes d'étude

Ces possibilités d'agrandissement sont nécessaires à l'Institut pour lui conférer une taille suffisante, gage d'avenir, et le maintien de cet Institut au Bouveret.

La mise à l'enquête publique du 21 janvier 2005 a soulevé une opposition qui devrait aboutir à une convention entre les propriétaires concernés.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée Primaire l'acceptation de cette modification.

Règlement du Port

Le Conseil communal propose à l'Assemblée Primaire d'introduire, pour les non résidents et bénéficiaires d'une place au port, une taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères. Cette taxe permettra de respecter le principe du «pollueur-payeur» et d'encaisser des recettes supplémentaires de l'ordre de Fr. 35'000.-. En outre, la Municipalité propose à l'assemblée d'indexer et d'augmenter légèrement les taxes d'amarrage du Port (15%). Ces modifications permettront d'augmenter les recettes de ce service de l'ordre de Fr. 30'000.-

I / Droit d'inscription

Il est perçu sous la forme de dépôt sans intérêt, à la libre disposition de l'administration communale, un droit d'inscription unique basé sur la surface du bateau et du plan d'eau mis à disposition. Les tarifs retenus sont :

Port

a/ Fr. 100.— par m² du bateau ; plus b/ Fr. 35.— par m² de plan d'eau

Canal Stockalper

a/ Fr. 750.— par bateau pour le secteur sis entre le pont de la pisciculture et le pont tournant

b/ Fr. 1000.— par bateau pour le secteur sis entre le pont tournant et l'embouchure

II / Taxe d'utilisation

a/ pour chaque place d'amarrage, il est perçu annuellement une taxe d'utilisation de Fr. 35.— par m² de bateau. Cette taxe ne sera toutefois pas inférieure à Fr. 350.— par an.

b/ pour les dériveurs, il est encaissé chaque année une taxe de stationnement de Fr. 350.—. La place mise à disposition aura une surface de 13.50 m² (6.00 x 2.25)

Canal Stockalper

Pour chaque place d'amarrage, il est perçu annuellement une taxe d'utilisation de Fr. 17.50 le m² par m² de bateau. Cette taxe ne sera toutefois pas inférieure à Fr. 200.—.

III / Taxes visiteurs

Les visiteurs sont soumis à une taxe de Fr. 10.— par jour (taxe d'amarrage) pour tous les bateaux, à l'exception des dériveurs stationnés à terre. Pour ces derniers, les visiteurs paient une taxe de Fr. 5.— par jour (taxe de stationnement).

IV / Autres taxes

IV. I / Eau / Electricité

Pour les bénéficiaires des places équipées en eau et électricité, une taxe forfaitaire de Fr. 100.— par année est perçue en plus de la taxe d'amarrage. Pour les bénéficiaires de places équipées de prises collectives, la taxe forfaitaire est diminuée de 50%, soit Fr. 50.— par année.

IV. II / Ramassage des ordures

Conformément à l'art. 41 du règlement sur le ramassage et le traitement des ordures ménagères, pour chaque propriétaire de bateau, il est perçu la taxe de ramassage suivante :

Pour les bateaux jusqu'à 12 m ² Fr.40.-	de 12,1 à 21 m ² Fr. 60.-	de 21,1 à 35 m ² Fr. 80.-	Plus de 35 m ² Fr. 100.-
--	--------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

Les taxes ci-dessus correspondent à 110.7 de l'indice suisse des prix à la consommation (référence mai 1993 = 100 points). Suivant l'évolution de cet indice et dans la mesure de celle-ci, le Conseil communal est autorisé à procéder aux réadaptations qu'il juge utiles.

V / Perception des taxes

Lors d'une inscription ou d'une résiliation en cours d'année, les taxes sont perçues du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Arrêté par le Conseil communal lors de sa séance du...

Approuvé par l'Assemblée primaire du...

Homologué par le Conseil d'Etat le...

VI / Domiciliés

Pour les personnes domiciliées dans la commune, les taxes d'inscription ainsi que celles d'utilisation sont réduites de 50%. Toutefois, la taxe d'utilisation ne sera pas inférieure à Fr. 125.—. De plus, les personnes domiciliées ne sont pas soumises à la taxe ramassage des ordures.

La Municipalité de Port-Valais

Règlement du ramassage et traitement des ordures ménagères

Art. 41 Taxes spéciales

Pour certains déchets collectés séparément **notamment ceux générés par les utilisateurs du port non résident** ainsi que ceux déposés à la déchetterie Trior, le Conseil communal peut exiger une taxe spéciale d'élimination complémentaire correspondant au coût effectif d'élimination.

Commission Sociale

Le service de bénévolat est à votre disposition de 8 h 00 à 20 h 00 du lundi au vendredi au 079/ 673 12 12

Malgré nos nombreux appels (papillons, bulletin info,...) pour trouver de nouveaux bénévoles, peu de gens ont répondu à nos sollicitations.

Par conséquent, afin de renforcer notre petite (mais très compétente) équipe de bénévoles, nous avons uni nos forces avec l'Aide Bénévole de Vouvry.

Une nouvelle association intercommunale a été constituée le 9 novembre dernier, ce qui nous permettra de « profiter », en cas d'empêchement de nos bénévoles, de bénéficier des bénévoles du village voisin.

Les appels seront centralisés au N° 076/ 395 98 58. On vous répondra du **lundi au vendredi de 08H00 à 11H00**.

Les prestations et les tarifs restent les mêmes qu'auparavant :

Transport chez le médecin, courses: Ce service est dédié à toute personne ne pouvant utiliser les transports publics.

Une indemnisation de 0.50/km et demandée et donnée directement au chauffeur bénévole.

Repas à domicile: Toute personne âgée ou handicapée peut utiliser ce service. Des repas chauds vous sont distribués.

Si vous avez envie de donner un peu de votre temps pour livrer des repas, effectuer des transports, ou si vous désirez devenir membre de l'association « Aide Bénévole » vos inscriptions sont les bienvenues au **076/ 395 98 58**.

Nous profitons de remercier chaleureusement nos bénévoles actuels pour leur dévouement, leur disponibilité et leur gentillesse.

Peu de gens savent exactement comment et qui décide d'allouer une aide sociale à une personne dans le besoin. Parfois, on entend que telle ou telle personne bénéficie de l'aide sociale et qu'elle en profite.

Lorsqu'une personne se trouve dans une situation difficile, elle prend contact avec le CMS (Centre médico-social) de Vouvry. L'assistante sociale fait avec elle le point de la situation et élabore avec elle un budget. Si cette personne est effectivement en droit de bénéficier de l'aide sociale (norme légale), un avis de secours est établi, et est accepté ou refusé par un groupe de travail composé de la présidente de la commission sociale, d'un membre de l'administration, des assistantes sociales, et signature de la présidente de la commune. Si elle est refusée, cela doit être motivé.

L'aide sociale est une aide provisoire et est remboursable à la commune par le bénéficiaire lorsqu'il revient à meilleure situation.

Il arrive des situations dramatiques où des enfants doivent être placés en urgence. Nous sommes à la recherche de familles qui seraient prêtes à accueillir ces enfants.

Ce placement serait de très courte durée. Souvent, juste le temps que les structures compétentes, institutions,... puissent accueillir ces enfants.

Merci de vous annoncer chez Sonia Tauss-Cornut au 024/481 51 24 ou CMS de Vouvry 024/481 48 48.

« A la Découverte »

Espace de rencontre et de jeu pour les 0-5 ans, accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, mamans de jour, etc.)

Tous les lundis après-midi : 14h00 – 16h45

Excepté les vacances scolaires

Dès le 19 septembre 2005, entrée libre

Lieu : 1^{er} étage de la Maison des Jeunes
Route de la Cimetière (près de la Gare) Vouvry

CMS Vouvry & Environs

Service de puériculture

Tél. : 079.789.74.55

(13h30 – 14h30)



organise une

soirée jeux

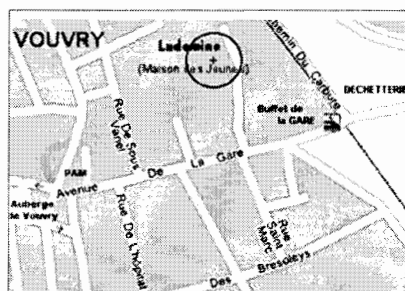


Quand?
Le mercredi 7 décembre 2005
à partir de 19:30 heures

Où?
Rue de la Cimetière (près de la gare)
1896 Vouvry, Tél. 024 481 14 79

Comment?
C'est gratuit,
une petite collation vous sera offerte.

Thème:
Tout est possible !
A vous de choisir les jeux qui seront joués.



Plan pour s'y rendre

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

Eau des Evouettes

L'alimentation en eau potable des Evouettes a été analysée cet été par un institut spécialisé. Les années 2003, 2004 et 2005 ont été prises en considération.

L'étude portait sur le débit des sources, la consommation et, si nécessaire, les mesures à prendre pour garantir l'approvisionnement en eau du village en tenant compte des constructions en cours ou projetées. Le rapport préliminaire reçu dernièrement donne les renseignements suivants.

- Le débit des sources est fortement lié à la pluviométrie. Les périodes de sécheresse entraînent de fortes baisses d'alimentation de la turbine
- Un réservoir de 400 m³ assure le stockage et la mise en pression du réseau. Il comporte une réserve incendie de 200 m³, ce qui porte son volume total à 600 m³
- En période d'étiage, les sources donnent en moyenne 432 m³ par jour, soit 5 litres/seconde
- Dans toutes les situations, la réserve incendie (200 m³) est garantie
- Les fontaines consomment 35 litres/minute
- La moyenne suisse de consommation est de 240 litres par jour et par habitant. Pour un village comme les Evouettes, en tenant compte des exploitations agricoles et des vignes, on peut doubler cette norme et compter 400 litres par habitant. Or, il arrive que certains jours, la consommation dépasse largement ce chiffre.

Conclusion : Si tout le monde fait preuve de discipline, l'alimentation en eau du village des Evouettes est suffisante et permet une augmentation de la population. Il n'est pas nécessaire de prévoir de nouveaux captages. Il y a lieu cependant de se rappeler que l'eau est notre bien le plus précieux et qu'elle ne doit jamais être gaspillée inutilement.

Revitalisation du canal Stockalper

A l'époque de sa construction, le canal avait pour objectif de drainer la plaine du Rhône. Il a donc été conçu comme une infrastructure purement technique et non comme milieu de vie (biotope).

Dans le cadre des travaux de la Marina, il a été convenu comme mesure compensatoire de mettre en valeur les ressources naturelles de ce cours d'eau. Il s'agit en fait de développer certaines fonctions écologiques de manière à diversifier la végétation et de favoriser le retour des petits animaux.

Dans une phase pilote qui se déroule actuellement à proximité du camping des Belles Truches, trois mesures sont en cours de réalisation. Ces tests servent à évaluer l'efficacité des mesures qui seront, le cas échéant, adaptées voire étendues à l'ensemble des berges.

Mesure 1

Améliorer la fonction paysagère et renforcer la diversité floristique.

Limiter l'entretien au strict minimum. Planter des saules et faucher les berges une fois par année après le 30 juin, lorsque le cycle de reproduction des animaux est terminé.

Mesure 2

Diversifier la structure des berges. Déposer des tas de pierres au bas des berges de manière à favoriser l'arrivée de lézards, couleuvres, etc.

Mesure 3

En pied de berges, créer des petites criques parfois fermées en période de basses eaux et reliées au canal en période de hautes eaux. Cette alternance devrait rendre possible l'arrivée de nouvelles espèces d'oiseaux comme la bergeronnette des ruisseaux, des batraciens et de certaines fleurs. Ces mesures n'engendrent aucun coût pour la commune.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT



Mesures de précaution à l'égard de la grippe aviaire

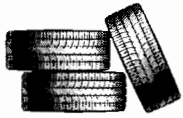


Par décision du 21 octobre 2005, le Conseil Fédéral a exigé que les poules domestiques, dindes, pintades, canards, oies domestiques, cailles, faisans, perdrix, autruches, émeus restent enfermés à partir du **25 octobre jusqu'au 15 décembre 2005**. Toutefois, la sortie des oiseaux dans les volières extérieures entièrement grillagées et couvertes d'un toit imperméable reste autorisée. Le vétérinaire cantonal peut accorder exceptionnellement des dérogations sous conditions.

En application de l'article 24 de l'ordonnance cantonale d'exécution de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties et de son ordonnance d'exécution du 15 décembre 1967, le vétérinaire cantonal fait appel aux communes et leur force de police pour surveiller le respect de cette mesure.

M. Pierre Zoppelletto, Conseiller communal, reste volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer à ce sujet (079 332 00 10).

Vous trouverez d'autres informations sur le site de l'OVF : www.bvet.admin.ch



Nettoyage du Léman - Port du Bouveret

Samedi 24 septembre 2005 de 09h00 à 16h30

10 plongeurs et 10 bénévoles



Détail des articles retrouvés lors du ramassage :

36 pneus	1 brouette	1 gaffe	7 linges	30 papiers	3 gueules de vache
3 tabourets	1 attache cordage	2 lunettes de soleil	2 miroirs	1 lunette WC	8 kg divers
2 cônes signalisation	37 bouteilles PET	3 filets à poissons	1 caddie	1 ramassoire	1 clef
1 natel	18 plastiques divers	1 feraille profilée	1 pare-brise	1 coupe-fruits	1 table
1 jouet chien	3 tôles	83 mégots de cigarettes	5 chaises	1 corde	7 bâches plastique
2 barres métal	1 boule lampadaire	1 jerrican	2 parapluies	1 bouée	1 attache bateau
2 passoires	1 maillot de bain	16 bidons	1 plaque égout	1 batterie	1 assiette
20 canettes alu	11 bacs à fleurs	1 tuyau sanitaire	1 mât tango	1 cuillère	1 briquet
2 tendeurs élastique	1 bâton de marche	134 bouteilles en verre	5 chaînes amarrage	1 balai	

Tous les participants étaient très contents de cette journée constructive où nous avons pu captiver le regard des personnes qui passaient devant l'amoncellement de détrit.

M. Serge Anchise, Président de la commission du port, ainsi que le garde-port ont été impressionnés par le nombre de détrit sortis de l'eau. L'ensemble du port a été nettoyé.

Vous pouvez trouver, sur le site Internet de La Coulée Douce, plus de 100 photos. (www.la-coulee-douce.ch)

Horaire de la déchetterie TRIOR du 1^{er} novembre 2005 au 31 mars 2006

Lundi	09h 00 à 11h 00	
mercredi		14 h 00 17 h 00
vendredi	09 h 30 à 10 h 30	16 h 00 à 17 h 00
samedi	09 h 30 à 10 h 30	14 h 00 à 17 h 00



Trier ses déchets, c'est penser à demain!

Extension de la STEP

Les travaux de réhabilitation et extension de la Step de Port-Valais débiteront en avril 2006 et dureront env. 1 année. Ces travaux importants sont nécessaires et urgents afin de satisfaire aux exigences cantonales en respectant l'environnement.

Protection des villages

Le rapport préliminaire concernant le projet de protection contre les ravines est enfin arrivé. Après une étude fouillée, le géologue cantonal, Monsieur Jean-Daniel Rouiller, confirme que la vidange du dépotoir n'est pas urgente. Une telle mesure est à envisager d'ici 3-4 ans, en fonction des apports de matériaux occasionnés par de futurs événements météorologiques.

Il est certain que ce dossier est et sera suivi très sérieusement. Une certitude: le projet visant à sécuriser la route Cantonale allant des Evouettes à St-Gingolph avance et vous serez tenu au courant, au fur et à mesure des décisions du Canton.

Commission de l'Environnement



Vente de cycles

La Police Intercommunale
du Haut-Lac

organise une vente de cycles

le mercredi 5 avril 2006 à 14h00
au Centre des Perraires à Collombey.

Le prix de vente est fixé à CHF 40.— pièce, tel que vu et sans garantie sur l'état.

Police Intercommunale du Haut-Lac

Le Chef de poste

Remerciements

Pour raison de santé, M. Léon Roch cesse son activité au sein de notre commune en tant qu'auxiliaire au services des parcs et de la circulation.

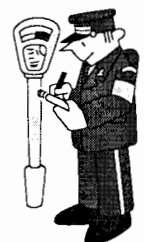
Nous le remercions sincèrement pour sa disponibilité et lui souhaitons un prompt rétablissement.

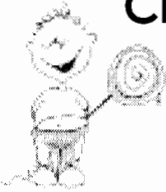
Commission de Police, parcage et circulation

Emploi / Auxiliaires

Le service de police, parcage et circulation est à la recherche de personnes pour divers travaux liés à la signalisation et au parcage lors de manifestations, ainsi qu'un(e) patrouilleur.

Les personnes intéressées peuvent contacter Mme Hannelor Bühler au service du personnel (024 481 70 05).





Crèche-garderie « Les Moussaillons »



Fermetures officielles

Immaculée Conception
Noël
Pâques
Ascension
Pentecôte
Fête-Dieu

Du mercredi 7 décembre à midi au vendredi 9 décembre au matin.
Du vendredi 23 décembre au soir au mardi 3 janvier au matin.
Du jeudi 13 avril au soir au mardi 18 avril au matin.
Du mercredi 24 mai à midi au lundi 29 mai au matin.
Du vendredi 2 juin au soir au lundi 5 juin au matin.
Du mercredi 14 juin à midi au vendredi 16 juin au matin.



Agenda culturel

La commission culturelle vous propose



- Le 13.11.2005 à la salle des spectacles du Bouveret à 17H00, un concert du Quintette de cuivres « Poires en cinq » .
- Du 17.11.2005 au 24.11.2005, Mme Zulma Claeys expose ses peintures à l'huile au Cercle de Voile du Vieux Chablais (CVVC). Vernissage le 18 novembre 2005 de 17H00 à 20H00. Horaires d'ouverture de l'exposition en semaine : de 17H00 à 20H00 et le week-end de 14H00 à 18H00.
- le 19.11.2005 à la salle Tauredunum aux Evouettes de 9H00 à 15H00 un cours de bricolage, bonnes bases de couture indispensables ! Inscriptions et renseignements chez Nathalie Tamborini au 024 481 50 40
- le 23.11.2005 au Restaurant « Le Phare » à 18H00 un cours de cuisine gastronomique, inscriptions et renseignements chez Nicole Favez au 079 375 41 40
- le 25.11.2005 à la salle de bricolage des écoles des Evouettes à 19H30, cours de bricolage à base de pâte structurante. Bricolage en exposition chez Julie Borgeaud, courtepoinrière au Bouveret. Inscriptions chez Nathalie Tamborini au 024 481 50 40.
- durant les mercredis de l'Avent, des après-midi de contes pour petits et grands. Rendez-vous dès 15h00 à la bibliothèque, les 30 novembre, 7, 14 et 21 décembre 2005. Les enfants jusqu'à 9 ans sont accompagnés.
- durant le mois de novembre, la bibliothèque fête les 50 ans de « Martine ». Exposition et concours.
- durant le mois de décembre, un concours de « Crèches » de Noël. Aidez-nous à décorer les villages de notre commune en participant à ce concours, par quartiers. Nombreux lots ! Inscriptions et renseignements chez Sonia Tauss-Cornut au 024 481 51 24.
- le 6 janvier 2006, cours de création de bagues Swarovski à la salle des lotos du Bouveret à 20H00. Inscriptions et renseignements chez Nathalie Tamborini au 024 481 50 40

Animation de Noël

Le vendredi 16 décembre 2005 dès 18h00 aura lieu la 12^{ème} édition de l'animation de Noël dans le village du Bouveret.



Le parking couvert sera animé par des stands divers et animation musicale. Un concours « Sudoku de Noël » sera distribué dans les commerces début décembre et la distribution des prix du concours aura lieu sous le parking le jour de l'animation dès 20h00. Des bricolages de Noël pourront également être réalisés le soir de la fête.

cette année, le Père Noël sera présent au village dès 18 h pour accueillir nos enfants et leur offrir un petit présent.

Afin que cette rencontre avec le Père Noël soit un vrai échange, les enfants sont également invités à lui remettre des cadeaux qu'il pourra offrir aux enfants défavorisés (crayons, cahiers, habits, jouets, etc...)

Le groupement d'intérêt des commerçants et l'Office du Tourisme remercient d'avance toutes les personnes qui feront un geste envers cette collecte pour les enfants défavorisés.

Venez nombreux partager ce moment d'amitié et de rencontre avant les fêtes de fin d'année.

Pour tout renseignement pour un stand ou pour la collecte, vous pouvez contacter l'Office du Tourisme au 024.481.51.21 ou par mail : info@bouveret.ch

Commission de la sécurité publique



En date du 18 novembre 2005, le corps des sapeurs-pompiers de Port-Valais va recevoir un bus Mercedes-Benz pour ses interventions.

Ce véhicule, subventionné à hauteur de 80% par l'Etat, est prévu pour le transport des hommes ainsi que pour la protection respiratoire.

Un gain de temps relativement important sera assuré. En effet, les sapeurs-pompiers porteurs d'appareils respiratoires pourront s'équiper durant le transport.

La commission de sécurité publique tient à suivre la technologie afin d'assurer une protection optimale à sa population.

Nous remercions le Commandant du feu, tous les officiers, sous-officiers et sapeurs pour leur engagement tout au long de l'année et profite également de l'occasion pour lancer un appel aux volontaires âgés de 20 à 35 ans. Il y a des places à pourvoir.

Une séance d'information aura lieu le 9 décembre 2005 à 18 h à la salle Tauredunum aux Evouettes.

Pour tout renseignement :

Capitaine:
Philippe Page
079 463 56 93

Premier lieutenant:
Jean-Paul Dupertuis
079 665 87 40